

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Expertise opérationnelle en lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur financier

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Activité 1 - Bâter un cadre de pilotage des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au sein d'un établissement financier	C.1.1 Etablir et mettre à jour des procédures opérationnelles pour prévenir le risque de blanchiment et financement du terrorisme au sein de l'établissement.	Epreuve écrite individuelle de 3 heures en deux parties : Mises en situation professionnelle permettant de mesurer l'acquisition des compétences suivantes et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des insuffisances ou incohérences dans le contenu des documents normatifs opérationnels et de proposer des modifications (C1.1) - La méthodologie de construction de la classification des risques LCB-FT est connue (C1.2) - Elaborer un dispositif de contrôle interne de conformité adapté aux domaines d'activités pour permettre d'évaluer la robustesse des processus de LCB-FT dans les activités de l'établissement (C1.3) - Accomplir à l'entrée en relation d'affaires les 	Les documents normatifs opérationnels prescrits par la réglementation sont connus et : <ul style="list-style-type: none"> - leur absence et les insuffisances ou les incohérences dans leur contenu sont détectées. - les modifications à réaliser sont définies.
	C.1.2 Concevoir une classification des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme afin d'évaluer les différents niveaux de risques.		La méthodologie de construction d'une classification des risques est connue selon les critères arrêtés par la réglementation et les exigences de l'ACPR. Leur absence et les insuffisances ou les incohérences sont détectées. La classification des risques doit être expliquée.
	C.1.3 Elaborer un dispositif de contrôle interne et de conformité adapté aux domaines d'activités pour permettre d'évaluer la robustesse des processus de LCB-FT dans les activités de l'établissement		Le dispositif de contrôle interne est construit de façon proportionnée (activité, métier ou processus cartographiés, périodicité des différents contrôles, profondeur des contrôles).
	C. 1.4 Etablir un plan de formation afin que les collaborateurs soient formés à la prévention des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme pouvant être rencontrés dans leur activités.		Le plan de formation proposé liste les thématiques de LCB-FT à réaliser. Cette liste résulte des exigences réglementaires, des besoins exprimés et d'une priorisation des risques par la conformité et le métier. Le calendrier du déploiement est détaillé (échéance, cible de personnes à former).

Activité 2 - Accomplir les obligations de vigilance avec la relation d'affaires	<p>C.2.1 Accomplir à l'entrée en relation d'affaires les diligences de vigilance pour déterminer le profil du client au regard du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.</p>	<p>diligences de vigilance pour déterminer le profil du client au regard du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (C.2.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un dispositif de contrôle permanent pour détecter les opérations impliquant un pays sensible en matière de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, un pays placé sous embargo, ou une personne morale ou physique visée par une mesure de gel et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds et ressources économiques (C.3.1) - Formuler un avis sur le reporting du contrôle périodique et proposer un plan d'action de correction des dysfonctionnements (C3.3) 	<p>Les diligences d'identification et de vérification d'identité de la relation d'affaire sont effectuées selon les niveaux de risques définis par la réglementation et l'établissement (allégé, standard et renforcé), le profil (personnes politiquement exposées). L'identification du bénéficiaire effectif est recherchée en conformité avec la réglementation applicable.</p> <p>La surveillance des opérations du client est effectuée en fonction du profil LCB-FT de la relation d'affaire et de la connaissance de son dossier. Les scénarii de détection sont proposés en fonction du profil de la relation d'affaire, les alertes sont analysées.</p> <p>Les caractéristiques d'une opération demandant un examen renforcé du dossier sont identifiées. La déclaration de soupçon à TRACFIN est documentée et réunit des éléments factuels pour que s'instaure un soupçon sur la licéité de l'opération.</p> <p>Un avis est rédigé mettant en évidence un ou plusieurs niveaux de risque liés au profil de la relation d'affaires ou de la transaction.</p>
	<p>C.2.2 Effectuer un suivi de la relation d'affaires pour analyser l'évolution de son profil de risque et détecter des opérations atypiques.</p>		
	<p>C.2.3 Identifier les caractéristiques d'une opération demandant un examen renforcé du dossier pour prévenir le risque de blanchiment et de financement du terrorisme et effectuer la déclaration de soupçon le cas échéant.</p>		
	<p>C.2.4 Emettre un avis sur un risque de blanchiment et de financement du terrorisme sur des dossiers clients pour permettre aux organes de direction de prendre une décision de poursuite ou non de la relation d'affaires.</p>		
Activité 3 : Réaliser les contrôles dans le cadre du dispositif LCB-FT	<p>C.3.1 Réaliser un dispositif de contrôle permanent pour détecter les opérations impliquant un pays sensible en matière de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, un pays placé sous embargo ou une personne morale ou physique visée par une mesure de gel et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds et ressources économiques.</p>	<p>Un cas professionnel de synthèse permettant d'évaluer les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un plan de contrôle en cohérence avec la cartographie des risques (C1.4) 	<p>Des critères de filtrages-clés sont proposés pour filtrer les opérations avec des pays où le risque est avéré. La gestion des listes et des registres de sanction et de gel est connue. Les alertes sont analysées pour évaluer la licéité de l'opération. Les modalités opérationnelles de gel des avoirs sont connues.</p>

	<p>C.3.2 Exploiter les résultats des contrôles permanent pour établir un plan d'action en cas d'insuffisance ou de dysfonctionnements du dispositif LCB-FT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les opérations à risque en fonction du profil LCB-FT d'un client ou de la nature de l'opération et documenter une déclaration de soupçons (C2.2 à C2.4) - Proposer des scénarii de détection des opérations atypiques et des critères de filtrage (C3.1 et C3.2) - Elaborer un reporting interne et un rapport externe dans le respect des exigences réglementaires (C4.1 à C4.3) - Etablir un plan de formation à destination des collaborateurs (C1.4) 	<p>Un avis sur le reporting du contrôle est formalisé. Un plan d'action est proposé pour corriger les dysfonctionnements.</p>
	<p>C.3.3 Contrôler les conditions de correspondance bancaire, de tierce introduction et d'externalisation des activités de LCB-FT pour vérifier le bon respect de la réglementation LCB-FT et des recommandations internationales.</p>		<p>Les critères de contrôle de la correspondance bancaire sont connus. Les contrôles des contrats et les relations avec les tiers introducteurs et les délégataires de services permettent de vérifier le respect de la réglementation LCB-FT.</p>
<p>Activité 4 - Informer les instances internes et externes sur les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme</p>	<p>C.4.1 Etablir des reportings à destination des comités internes à l'établissement (comité des risques, comité de direction) pour leur permettre d'avoir une situation exhaustive de la maîtrise des risques LCB-FT au sein de l'établissement.</p>		<p>Les reportings sont élaborés dans le respect des exigences réglementaires et des normes internes. Des indicateurs clés pour le suivi des grands risques LCB-FT sont élaborés.</p>
	<p>C.4.2 Etablir des rapports obligatoires à destination des autorités externes à l'établissement pour rendre compte de la situation du dispositif de maîtrise des risques LCB-FT.</p>		<p>Les rapports produits dans le cadre du reporting et leurs supports de présentation sont rédigés en conformité aux exigences réglementaires de l'ACPR, notamment en termes d'exactitude. Les attentes des autorités en termes de contenu, de forme et de délais sont prises en compte. La vérification préalable des données fournies en interne est effectuée.</p>
	<p>C.4.3 - Coopérer avec les autorités de régulation et de supervision et autres autorités.</p>		<p>La gestion des différentes demandes est organisée pour apporter une réponse adaptée dans les meilleurs délais.</p>